

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**sur la Résolution Nicolas Suter et consorts au nom PLR, UDC –
Limiter l'impact humain, social et économique de la reprise du Crédit Suisse par l'UBS (23_RES_7)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 19 mars, nous apprenions avec stupeur le rachat dans l'urgence de Crédit Suisse par UBS. De nombreux employés et employées de ces deux entreprises, ainsi que du secteur bancaire dans son ensemble vont être affectés par cet événement, en particulier en Suisse et dans le Canton de Vaud.

Par la présente résolution, le Grand conseil invite le Conseil d'Etat à mettre tout en œuvre pour soutenir les collaborateurs concernés afin que l'impact humain, social et économique de la réunion de ces deux acteurs importants du secteur bancaire soit le plus limité possible. Nous invitons également le Conseil d'Etat à informer le Grand conseil des actions entreprises pour amortir le choc pour l'économie vaudoise, en particulier pour les PME, mais également pour nos citoyennes et citoyens.

*Nicolas Suter
Groupe PLR*

*Yvan Pahud
Groupe UDC*

Réponse du Conseil d'Etat

Comme le Conseil d'Etat l'a récemment indiqué dans les réponses aux interpellations 23_INT_47 et 23_INT_49 sur le même sujet, il s'est préoccupé dès l'annonce du rachat de Credit Suisse par UBS des conséquences de celui-ci pour l'économie vaudoise. Il s'est appuyé sur le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) pour disposer d'une vue d'ensemble sur les mesures envisageables pour les partenaires et acteurs économiques locaux liés à l'établissement bancaire racheté et pour la réinsertion professionnelle de ses employé·e·s. Il a également écrit au Conseil fédéral pour lui faire part de sa vive inquiétude à cet égard et surtout lui suggérer différentes mesures concrètes, à mettre en place à l'échelle nationale.

Le 28 mars 2023, le Conseil d'Etat, par la voix de Mme Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), a informé le Grand Conseil de ses premières actions et intentions en la matière.

La Cheffe du DEIEP s'est ainsi fait l'écho des préoccupations du Conseil d'Etat en matière d'emploi et de garanties accordées aux entreprises clientes de Credit Suisse. Elle a mentionné ses échanges avec les acteurs économiques du Canton et les directions de diverses banques, en plus de l'examen, par la DGEM, de mesures destinées aux personnes qui seraient amenées à perdre leur emploi.

La Cheffe du DEIEP a également souligné l'importance d'aborder ce dossier à l'échelle nationale afin de proposer des mesures d'accompagnement harmonisées. Dans cette optique, la Conférence des directrices et directeurs de l'économie publique (CDEP) est susceptible de jouer un rôle important de coordination. Ce point figure d'ailleurs en bonne place dans le courrier que le Conseil d'Etat a fait parvenir au Conseil fédéral le 29 mars 2023, aux côtés de la nécessité d'octroi de garanties aux clients de Credit Suisse, en particulier les PME, et de la demande de création d'une task force. La banque UBS se trouvant actuellement dans une phase de planification qui doit définir ses contours et son futur modèle d'affaire et en l'absence d'indications sur le modèle d'affaire privilégié par le management d'UBS, cette initiative ne s'est pas encore matérialisée.

Indépendamment des options organisationnelles ou managériales qui seront privilégiées par les dirigeants d'UBS, le Conseil d'Etat se mobilise afin d'anticiper les diverses conséquences possibles, en particulier en termes d'emploi. Sur ce point, la problématique actuelle repose principalement sur la difficulté à identifier les profils de compétences concernés par d'éventuelles suppressions de postes et sur la difficulté à évaluer leur degré d'employabilité.

Le Conseil d'Etat estime qu'en cas de licenciements collectifs, le besoin d'accompagnement des personnes concernées se doit d'être géré au niveau national. Les organes cantonaux d'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (la DGEM pour le Canton de Vaud) devront coordonner leur action avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), ceci dans la perspective de la mise en place, entre autres, d'une procédure dite de « service interne du marché du travail » (SIMT). Ce dispositif prend en charge, dès l'annonce des licenciements, le conseil, l'assistance et l'information aux personnes concernées dans les domaines de la formation, de la réinsertion et du droit au chômage.

En fonction des profils professionnels concernés, la DGEM a également la possibilité d'initier des mesures d'accompagnement spécifiques et adaptées au personnel bancaire. Au vu de l'impact intercantonal du dossier, des contacts ont très rapidement été noués entre les offices cantonaux du travail. Quels que soient les profils professionnels concernés, il pourrait s'agir de mesures supplémentaires à celles figurant dans le plan social de l'entreprise, à l'instar de l'outplacement ou d'un bilan de compétences.

Le Conseil d'Etat tient enfin à souligner qu'au-delà des incertitudes liées au modèle d'affaire issu de la reprise de Credit Suisse par UBS, il partage les inquiétudes légitimes que ce processus induit. Qu'il s'agisse d'emploi ou d'impact pour les entreprises clientes de Credit Suisse, sa position se traduit par une attention continue à l'évolution du dossier et par une volonté d'anticiper ses évolutions pour mieux en maîtriser les conséquences.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 novembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz